

Différent

le journal des *adh* érents de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

PUBLIC / PRIVÉ : SALAIRES BLOQUÉS, CARRIÈRES FIGÉES

L'IMMOBILISME SALARIAL MÈNE À LA MISÈRE SOCIALE



REVALORISATION DES SALAIRES ET REFONTE DES CARRIÈRES C'EST AUSSI UNE URGENCE !

atelier graphique SUD CHROrléans

numéro 53 - Janvier - Février 2016

Sud Solidaires
santé sociaux

SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux - n° 53

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro:
écriture, correction et conception.

Corinne Loraine, Marie-Hélène Durieux, Anne-Marie Berthomier, Nelly Derabours, Commission femmes, SUD Collectivités Territoriales, Nicolas Laadj, Jean-Louis Rotter, André Giral, Antoine Charrier, Nicolas Guez du 93, Alain Acquart, Jean Carré, Loïc Faujour, Jean Vignes.

juridique - page 4,
Rebsamen à la sauce Hollandaise...

société - pages 5, 7,
La lutte des classes camarades, que 2016 soit l'année où l'austérité ne survivra pas!
Entretien avec D Aubé, COP 21

santé et social - page 6,
Le Travail Social en Etat d'urgence!

dossier - pages 8, 9, 10, 11,
Réforme territoriale, cette loi n'est pas la NOTRe

femmes - page 12, 13
Affiches et fresques sexistes!

luttons - pages 14, 15,
Ordre : 10 ans déjà!

culture & plaisir - page 16
The big short, le casse du siècle...

Solidaires
Union
Solidarité

Edité par la Fédération Nationale SUD Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : André Giral Alain Acquart

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 53 imprimé en **19150** exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

numéro 53

édito

Comme si l'austérité économique, le fanatisme religieux et l'extrême droite ne suffisaient pas, le monde syndical et associatif doit faire face à son tour à une répression sans précédent. Prison ferme pour les syndicalistes de GoodYear, garde à vue à Marseille pour les militant-es d'ATTAC... Alors que le grand banditisme financier ruine des personnes par millions et que ses acteurs sortent indemnes et richissimes de leurs exactions (p16). N'en étant pas à un reniement politique près, notre gouvernement tourne sa veste et déroule le tapis rouge aux ordres professionnels (p14 et 15).

Couplée au démantèlement programmé du secteur social, à l'attaque contre le droit du travail (p4 et 6) et au recul des Services Publics (dossier), cette politique conduite par le gouvernement s'apparente à une mise à mort du vivre ensemble. Socialiser les pertes et privatiser les profits n'a jamais été autant d'actualité (p5). L'être humain se réduit, pour les capitalistes et nos gouvernants, en une quantité taillable, corvéable et commercialisable à souhait, jusque dans l'avi-lissement publicitaire (p11 et 12).

Il y a urgence à re-politiser la construction sociale pour lui redonner le sens de son engagement au service de l'accompagnement et de l'émancipation des citoyen-nes. Une politique en rupture avec le productivisme et soucieuse du respect de l'environnement (p7).

C'est en ce sens que nous appelons à un véritable soulèvement de tout le secteur sanitaire et social pour faire de 2016, une année de luttes, de victoires et d'espérance !

C'est en ce sens que nous œuvrerons pour la construction d'inter-syndicales, interprofessionnelles avec notre Union Syndicale Solidaires pour faire de 2016 une année de luttes pour retrouver le chemin (de la transformation sociale) de la construction d'un état social.

Notre congrès du mois de mars sera l'occasion d'en débattre et de le mettre en oeuvre...

4 juridique

Rebsamen à la sauce Hollandaise.

Hollande nous avait promis le changement !

Le plat servi n'est pas celui commandé et il laisse un sale goût dans la bouche. Dérogations au droit du travail, petits plats succulents pour le patronat, attaques contre l'Inspection du Travail, la médecine du travail, la justice prud'homale, le code du travail, l'exercice du droit syndical dans les entreprises, le fonctionnement des instances représentatives, la formation syndicale, voilà un aperçu du menu patronal concocté dans les cuisines du pouvoir par les gouvernements Ayrault et Valls.

Entre le plat Macron et le plat El Khomry (qui va concerner une énième réforme du Code du Travail) l'indigestion atteint son paroxysme avec la loi Rebsamen qui entre en 2016 dans sa deuxième année d'application. La loi qui porte son nom votée, Rebsamen Ministre du travail a quitté le gouvernement et retrouvé son siège de Maire de Dijon. La moutarde est forte et la ficelle un peu grosse.

Etrangement, on reste sur notre faim pour ce qui est de la réaction des grandes organisations syndicales, les plus à même de lancer et d'organiser la riposte contre ces lois et mesures scélérates. Cette riposte n'a jamais vraiment eu lieu. Solidaires et SUD Santé Sociaux ont bien appelé à cette réaction unitaire syndicale mais rien n'y a fait et compte tenu de nos moyens encore limités dans le paysage syndical, la mayonnaise ne prend pas malgré une addition salée. Conséquence : Hollande et les siens ont un boulevard devant eux et concèdent toujours un peu plus. Le patronat se régale, lui qui n'en espérait pas tant ! Après la réforme de la formation syndicale en 2015, la loi Rebsamen s'annonce calamiteuse pour les salarié-es au fur et à mesure que les décrets d'application seront publiés en 2016.

Tour d'horizon de ce qui nous attend :

La Délégation Unique du Personnel (DUP) visant à regrouper en une seule instance les Délégué-es du Personnel et le Comité d'entreprise non seulement sera élargie aux fonctions de CHS-CT mais concernera dorénavant toutes les entreprises de moins de 300 salarié-es (200 auparavant). C'est un recul intolérable de la représentation visant à limiter les moyens d'action des représentant-es du personnel (moins de réunions, moins de temps de délégation, moins d'information et de formation, etc).

Pour les entreprises de plus de 300 salariées, le Comité d'Entreprise voit ses moyens diminuer en consultations, informations. Les informations trimestrielles sur l'emploi et les conditions de travail sont supprimées.

La loi déroge au Code du Travail et ouvre la possibilité de modifier le nombre, l'objet des consultations, le rythme des réunions par accord entre le/la patron-ne et les syndicats présents dans la boîte ! Bonjour les syndicats compromis qui céderont aux pressions de l'employeur-euse, pour tenir moins de réunions. Pour les commissions du CE, le droit recule aussi, la commission formation et égalité professionnelle sera obligatoire à compter de 300 salarié-es au lieu de 200.

Rebsamen succombe enfin au chant des sirènes patronales avec une désorganisation complète du contenu et des modalités de la négociation collective.

Les 12 thèmes annuels de négociation sont rassemblés et réduits en 3 blocs, avec moins d'infos et de documents pour permettre aux syndicats de préparer la négociation. Rebsamen en profite pour étendre le droit de négociation collective, (jusque-là réservé aux syndicats) à d'autres interlocuteurs-trices que les Délégué-es Syndicaux.

La logique de fond est toujours la même, atténuer petit à petit le pouvoir des syndicats et affaiblir la représentation des salarié-es. Qui peut avoir intérêt à cet objectif si ce n'est le patronat ? Au prétexte de « simplifier le Code du Travail », Hollande et ses sbires, dans la droite ligne des attaques déjà menées par les gouvernements néolibéraux, détricote toujours un peu plus le droit des travailleur-euses. Sans compter celui des personnes au chômage ou en demande d'emploi toujours dans le collimateur.

La loi Rebsamen concerne toutes les entreprises. Au regard de l'importance des attaques et des difficultés à venir, afin de former et armer les élu-es SUD et les militant-es en charge de l'animation des syndicats, la Fédération a décidé d'organiser dans les mois à venir des réunions de travail délocalisées dans les régions et les départements.

Elles se feront dans le cadre de la formation. Si elles s'adressent prioritairement aux élu-es en place ou aux futur-es candidat-es, les adhérent-es intéressé-es peuvent s'adresser à leur syndicat départemental afin de connaître les modalités possibles de leur participation.

Jean-Louis Rotter

La Lutte des classes camarades, que 2016 soit l'année où l'austérité ne survivra pas !

Il ne s'agit pas ici de défendre des intérêts corporatistes ! Mais bien de défendre une certaine idée du service aux publics, qu'ils soient en situation de pauvreté et d'exclusion, de handicap physique, mental ou psychique.

La réponse à l'augmentation des besoins implique donc pour les employeurs et les financeurs, que la masse salariale soit réduite de façon significative afin de libérer des marges qui permettront de financer les emplois et les équipements nouveaux.

Afin de trouver de nouvelles ressources, le gouvernement a décidé, à l'avenir, de développer les SOCIAL IMPACT BOUND. C'est un outil qui fait appel à des fonds privés, types fonds de pensions, qui vont permettre l'investissement dans les activités non marchandes. L'Etat devra s'engager à garantir des rendements financiers, annoncés de 10 à 15%.

Mesure alléchante pour les patrons, mais d'un coût important pour les budgets sociaux et qui sans aucun doute entraînera encore moins de salaire, pour celles et ceux qui œuvrent au quotidien auprès des personnes en difficultés... Il faudra bien payer la rémunération de ce capital là !

Le secteur sanitaire et social n'est pas à vendre, il n'est pas une marchandise. Les moyens manquent pour assurer le bon fonctionnement des établissements, alors que les patrons courent vers des appels à projets offerts au mieux disant financièrement.



Dans le cadre de la branche UNIFED (BASS), les conventions collectives sont les unes après les autres dénoncées, "toiletées", afin d'assurer la complète gestion libérale du secteur sanitaire et social.

Après les conventions des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), de la CC51, de la Croix Rouge, les syndicats employeurs vont procéder à la refonte de la CCNT 66 et CHRS.

Dans cette "rénovation" du secteur sanitaire et social, la question du financement apparaît comme centrale.

La résistance des salarié-es du sanitaire et du social a contribué activement à dénoncer les mauvaises intentions du gouvernement et du patronat afin qu'elles soient déjouées. Le rapport de force s'est inversé avec la "crise" qu'ils nous font supporter. Les déremboursements de la Sécurité sociale, le financement par les salarié-es des complémentaires santé, la baisse des salaires, les financements des établissements avec des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) stagnants, favorisent les politiques d'austérité voulues par les socio libéraux du gouvernement VALLS HOLLANDE.

Le 26 janvier 2016, grève dans la fonction publique, auquel s'associe SUD Santé Sociaux du secteur privé, le 9 février commission nationale paritaire et 15 mars, les 50 ans de la convention 66.

C'est le moment de retrouver nos forces pour combattre les politiques austéritaires qu'ils mettent en place !

Corinne Loraine Antoine Charrier

6 santé et social

Le Travail Social en Etat d'urgence !

Il y a urgence ! Nous professionnel-les du social, dans le privé ou dans les différentes fonctions publiques, tirons la sonnette d'alarme.

Notre secteur va mal ! Lorsque nous échangeons entre collègues de l'ASE, de la PJJ, des services sociaux municipaux, de l'hébergement, de la prévention spécialisée, de la psychiatrie, du médico-social, de l'insertion ou de la petite enfance, le constat est sans appel, nous subissons tous une attaque sans précédent contre nos métiers, nos formations et notre éthique professionnelle...

- **Dans l'Education**, la charge de travail des Assistant-es Sociaux s'est intensifiée. Le champ d'intervention des professionnel-les s'est élargi réduisant de fait leur capacité d'action. Le gel des embauches remet en cause l'égalité d'accès à un Service Public de qualité !

- **A la Protection Judiciaire de la Jeunesse**, les délais de prises en charge se sont rallongés considérablement, ce qui a confronté à des dangers multiples les enfants fragilisés du département 93. De nombreux collègues sont en flux tendu, alors que certains viennent d'être recrutés au titre de l'emploi précaire, toute fonction confondue, dans les différents emplois qui composent les équipes pluridisciplinaires.

Aucun aménagement particulier de leur prise de fonction n'a été pensé !

Les unités d'hébergement sont en difficultés et suractivité faisant exploser les heures supplémentaires. Le manque de places en foyer expose certain-es adolescent-es à des orientations plus sécuritaires et de contrôle social, ou encore à la détention au sein de laquelle les conditions de vie quotidienne posent de nombreux problèmes.

- **Dans les municipalités**, les services sociaux de proximité sont devenus pour certaines mairies des variables d'ajustement économiques pouvant aller de la suppression de postes au déconventionnement intégral...

- **A l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, les équipes mobilisées depuis plusieurs mois font face à une demande sociale de plus en plus forte. Le service d'accueil est saturé. La charge de travail se fait au détriment de la qualité de l'accompagnement.

- **Dans le privé**, la mise en concurrence via les appels à projet devient la norme. Dans ce contexte de précarité budgétaire, les associations ont l'injonction de s'adapter ou de disparaître. Les fusions, les réorganisations, les liquidations, les indicateurs de performances, le management par les chiffres font désormais partie de notre quotidien...

- **Dans la psychiatrie**, les établissements sanitaires sont soumis à l'équilibre budgétaire. Pour réduire les coûts, des fusions entre services ou hôpitaux sont actuellement à l'étude dans le cadre de Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT)...

- **Dans la petite enfance**, les crèches départementales notamment, les professionnel-les, du fait du non remplacement des postes vacants et du manque d'effectifs, travaillent dans des conditions difficilement supportables, sont empêché-es de pouvoir garantir un accueil de qualité pour les jeunes enfants et de mener véritablement à bien leurs missions éducatives.

- **À pôle emploi**, la volonté de tout dématérialiser, de mettre à distance et de contrôler le/la privé-e d'emploi s'accompagne par une politique de fermeture des agences tous les après-midi. Le service public de l'emploi est menacé. Il faut éviter de prendre un peu plus la voie de la privatisation, comme en Catalogne...

Il y a urgence ! Urgence pour nos emplois. Urgence pour nos publics ! Nous intervenons au quotidien au service des publics les plus précarisés.

En poursuivant cette logique de démantèlement des services sociaux et sanitaires, les pouvoirs publics menacent les solidarités et le vivre ensemble.

Nicolas Guez

**Entretien avec Didier Aubé,
secrétaire national de l'Union
Syndicale Solidaires**

Quels étaient les enjeux de la COP 21 ?

Après l'échec de Copenhague, il fallait trouver un nouvel accord qui remplace le protocole de Kyoto (devenu obsolète). Le gouvernement français souhaitait un « traité historique et universel ». En effet, pour booster sa côte de popularité, le président de la République voulait un accord d'une portée internationale.

L'accord de Kyoto était « imposé » aux Etats, mais sans aucune mesure contraignante. Cet accord de Paris se voulait « consensuel », en misant sur un engagement « volontaire » des Etats, toujours sans aucune mesure contraignante...

Néanmoins, cela permet aux citoyen-nes de chaque pays de rappeler à leurs élu-es les engagements pris entre deux COP. Ce qui est un point d'appui à des mobilisations locales.

L'implication de Solidaires dans la mobilisation ?

Depuis 2014, l'Union Syndicale Solidaires s'est inscrite dans le processus de création de la Coalition Climat 21. Celle-ci a défini et coordonné le calendrier de mobilisations au moment de la COP 21.

Cette Coalition regroupe 130 organisations dont la société civile, les ONG environnementales, les solidarités internationales, les organisations de jeunesse, les syndicats etc...

La diversité et le nombre conséquent de structures ont été un frein pour élaborer une plate-



forme politique commune de fond (par exemple : la dénonciation de la présence à la COP21 des multinationales d'énergie fossile). Pour Solidaires, la COP 21 était une campagne prioritaire. Ainsi donc, l'Union a participé activement au groupe de coordination de la Coalition.

Néanmoins, les attentats du 13 novembre et la décision du pouvoir en place d'instaurer l'état d'urgence ont changé le cadre de mobilisation. C'était une difficulté supplémentaire pour maintenir toutes les initiatives. En effet, le calendrier était ambitieux, il y a eu 4 temps forts.

Le 29 novembre, la marche pour le climat à Paris a été réussie, malgré des centaines de garde à vue.

Cette première échéance a été un point d'appui pour amener les pouvoirs publics à revoir leur position. Les 5 et 6 décembre, le sommet citoyen, à Montreuil, a réuni 30 000 personnes. La journée du 12 décembre, qui après de nombreuses tractations avec les autorités, a pu voir ces initiatives maintenues.

D'autres actions ont eu lieu tout au long de la conférence climat, tant au niveau national qu'international. Pour Solidaires, la campagne a été l'occasion de sensibiliser les structures à la question climatique en lien avec la crise sociale et leur origine commune. Néanmoins, le bilan est mitigé à la fois par la difficulté à mobiliser sur les sujets écologiques et par l'instauration de l'état d'urgence.

Quelles perspectives de mobilisations pour l'avenir ?

Le texte d'accord sera ouvert à la signature des Etats jusqu'en avril 2017.

Le texte entrera en vigueur après la signature d'au moins 55 Etats représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre. Nous savons déjà que l'accord en soi est insuffisant, car il ne garantit pas que le monde restera en dessous des 2°C de réchauffement (manque de sanctions si les objectifs ne sont pas atteints).

Tout d'abord, Solidaires s'inscrit dans la durée.

Cet accord peut servir de point d'appui pour les mobilisations futures sans attendre la prochaine COP 22. Le 23 janvier 2016, à Paris, la Coalition Climat se réunira en Assemblée Générale. La mobilisation à Notre Dame de Landes continue avec une mobilisation le 9 janvier 2016 etc...

L'objectif est de poursuivre l'élan de mobilisation pour la justice sociale et climatique. SUD Santé Sociaux doit poursuivre son engagement, en lien avec la commission écologique de Solidaires.

Nicolas Laadj

8 dossier

Réforme territoriale: cette loi n'est pas la NOTRe

Plusieurs raisons nous ont incité à ouvrir nos pages à nos collègues de SUD Collectivités Territoriales.

L'information, sur les lois de réforme territoriale entreprises par les gouvernements sous Hollande, nous est nécessaire.

Nécessaire pour en percevoir les conséquences sur notre vie quotidienne. Nécessaire en tant que militant-e, pour pouvoir informer à notre tour et organiser la résistance.

Impossible de ne pas faire des parallèles entre l'évolution de la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière. Que ce soit sur le plan du statut des fonctionnaires, que ce soit sur celui des réorganisations, fusions et créations d'entités à l'échelle des nouvelles régions.

Nécessaire aussi de percevoir les conséquences pour l'ensemble de nos secteurs en matière d'organisation territoriale et de financement du secteur social.

Nécessaire pour prendre conscience que si rien n'est fait pour enrayer la mécanique ce sera la fin de l'état social.

**Après bien des péripéties et des palabres,
la loi NOTRe a été votée l'été dernier.**

Loi NOTRe pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Vaste programme ! Un an et demi après la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) qui a acté la création des grandes métropoles, six mois après la refonte de la carte des régions, voici ce qui est annoncé comme le bouquet final de cette entreprise. Si elle se défend de mettre en place un nouvel acte de décentralisation, Mme. LEBRANCHU, ministre de la Fonction Publique, orchestre un véritable bouleversement de l'organisation territoriale et bien plus encore, puisque la loi NOTRe percute violemment les contours des missions de service public.

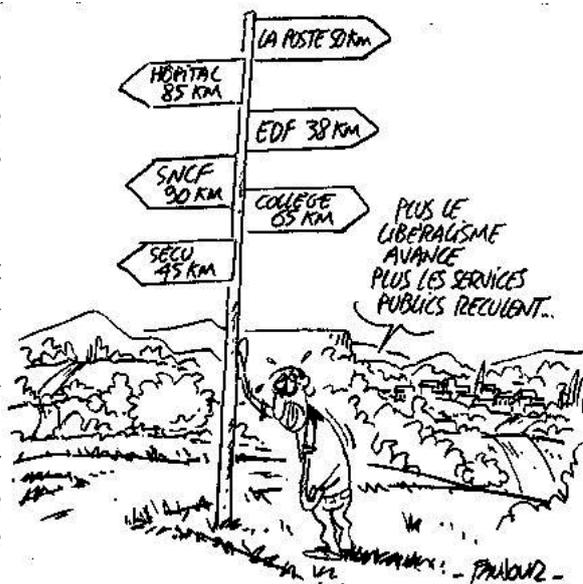
Alors qu'il y a un an, le gouvernement tergiversait autour de la suppression des départements, aujourd'hui, cette loi a dans son viseur les communes, en mettant le paquet sur le développement des intercommunalités et l'isolement des secteurs ruraux. Cet axe central a pour effet de supprimer le premier niveau des services publics, celui sur lequel chaque citoyen-ne, dans sa ville ou son village, a la possibilité d'interagir.



Simplifier le mille-feuille territorial, rapprocher les niveaux de décisions de la population, développer et adapter les services publics aux territoires, moderniser : **Baratin !**

La loi NOTRe, comme la loi MAPTAM, s'inscrit dans la ligne droite des directives ultra-libérales européennes visant à rationaliser les services publics, réduire les dépenses publiques, mettre en concurrence les collectivités !

Cette loi idéologique, pondue en toute opacité, sans consultation des citoyens-nes, pourtant premier-es concerné-es, n'a pour autre objectif que de



détricoté le service public pour l'offrir au secteur marchand.

Avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe, la recherche de rentabilité, la compétition entre collectivités sont déjà en marche au détriment du service rendus aux usager-es.

Selon la région ou la ville où vous résiderez, vous aurez des services plus ou moins accessibles, plus ou moins performants, plus ou moins chers !

Mme LEBRANCHU s'est exprimée en ces termes au moment du vote de la loi NOTRe cet été. « La loi NOTRe vise à remettre du service public là où il a disparu ! (...) Je crois en la puissance publique et en son développement (...) les lois MAPTAM et NOTRe sont des réponses pour réguler les effets des accords de Lisbonne (...) Je suis ministre de la Fonction Publique et je défends donc les fonctionnaires ».

Une succession de discours "écran de fumée" qui a pour objectif unique d'endormir et qui est en totale opposition aux

actes posés. Une véritable volonté de dissimuler des intentions de destruction programmée du service public.

Tout est magnifiquement orchestré ! Ils donnent les outils et les arguments pour que des exécutifs locaux procèdent, dans les collectivités, à la mise en place de politiques de réductions drastiques de moyens pour les services publics au détriment des citoyen-nes et des salarié-es.

Contre cela, que faire ?

Face à la mainmise des technocrates et politicien-nes sur notre bien commun, des collectifs de citoyen-nes, de syndicats, d'associations organisent la résistance.

Il est temps de reprendre la main. Partout, les agent-es des collectivités territoriales en lien avec les usager-es doivent s'organiser et s'inscrire, dans la durée, dans le rapport de force qui, seul, permettra de renverser la logique à l'œuvre.

Fonctionnaires, précaires, citoyen-nes, toutes et tous uni-es dans un même combat pour la défense du service public parce que c'est notre **bien commun!**

Chers, chères fonctionnaires, ne vous préoccupez de rien, nous gérons tout et vous n'y perdrez pas au change, vous verrez !

• **Vous conserverez votre régime indemnitaire et même il pourra augmenter: Faux :**

Vous pourrez le garder pendant 2 ans, mais après cette date, il est renégociable !

• **On ne touchera pas au temps de travail : Faux ,**

A l'occasion des fusions, des transferts et sous prétexte d'harmonisation, les protocoles sur le temps de travail risquent d'être revus à la baisse.

Une offensive massive est en cours, pour démontrer que nous travaillons trop peu et que nous ne sommes pas rentables ! Tout le monde aux 1607h et fini le temps partiel choisi, ça coûte trop cher !

• **Vous aurez les mêmes avantages qu'avant : Faux :**

Dans le cadre des fusions, de nouveaux règlements intérieurs vont être élaborés, seront-ils aussi avantageux notamment en autorisations d'absences (enfants malades,



événements familiaux...). D'une collectivité à l'autre, les avantages sociaux diffèrent, comment seront-ils alignés ?

- **Il n'y aura pas de mobilité forcée : Faux,**

Quand le service déménage dans une autre collectivité, quel choix aura l'agent-e ?

- **Les effectifs seront maintenus : Faux,**

La mutualisation des services provoquera obligatoirement des postes en doublons, donc des suppressions de postes avec une augmentation des mesures que nous connaissons déjà : non remplacement des agent-es partants à la retraite, licenciements pour inaptitude, augmentation des mesures disciplinaires conduisant à la révocation, licenciement des contractuel-les, précarisation.

- **Avec la réforme, nous protégeons le statut des fonctionnaires : Faux,**

La casse du statut est en marche, PPCR, évaluation, rentabilité, privatisation, CAP arbitraire sont notre lot quotidien.

- **Il n'y aura pas de mobilité trans fonction publique : Faux,**

C'est prévu dans le PPCR, favoriser la mobilité d'une Fonction Publique à l'autre. Il va bien falloir caser les recalé-es de la Fonction Publique d'Etat.

- **Les services seront mieux organisés, vos conditions de travail vont s'améliorer : Faux**

Les réorganisations permanentes de la Fonction Publique déstabilisent les agent-es et sont une cause de souffrance au travail, les charges de travail augmentent du fait de la diminution des effectifs, les missions s'élargissent, la polyvalence s'accroît.



Chers usager-es, faites-nous confiance, nous savons ce que nous faisons, nos décisions ne sont l'objet d'aucune pression et d'une vision à long terme :

- **Le service public coûtera moins cher : Faux**

A l'occasion des fusions des régions les élu-es vont revoir à la hausse leurs indemnités.

Hôtels de région déjà trop exiguës à agrandir, frais de déplacement et d'hébergement supplémentaires : voilà pour les économies !

Les villes qui perdent leur statut de préfecture de région risquent d'être désertées et de subir des conséquences économiques.

C'est pourquoi de nouvelles agglomérations réclament aujourd'hui le statut de métropole (Nancy, Grenoble...)

On nous vend la fin des doublons administratifs comme source d'économie : étant donné le manque d'uniformisation des compétences d'une collectivité à l'autre, nous doutons fortement de cette source d'économie !

Les services abandonnés par les collectivités seront transférés aux entreprises privées qui factureront le service avec leur marge bénéficiaire à l'image des prix exponentiels des cantines, de l'eau ...

- **Les Services Publics seront plus lisibles : FAUX**

Chaque région, métropole prendra des compétences obligatoires mais aussi facultatives. Résultat : un manque de lisibilité d'une région, d'une métropole à une autre et les compétences seront différentes.

De plus certaines d'entre elles seront assumées par plusieurs collectivités par exemple : culture, sport, tourisme, éducation populaire, promotion des langues régionales, partagés entre communes, départements, régions et collectivités à statut particulier : allez vous retrouver dans tout ça !

Les usager-es devront chercher dans la jungle administrative où et à qui, ils ou elles doivent s'adresser.

- **Le service sera plus proche : FAUX**

Au contraire il va s'éloigner de l'usager-e. La région serait-elle plus proche que le département, la métropole que la mairie d'une petite commune ?

Et ce ne sont pas les maisons de « service au public » qui vont régler le problème. Elles regrou-

peront des services publics et privés qui assumeront les prestations que la fonction publique ne peut plus remplir : ce sera le règne de l'arbitraire

- **Le service sera plus performant : FAUX**

Plus performants alors qu'à force de rationalisation et de regroupement, les services publics s'éloignent de plus en plus des usager-es : par la magie d'Internet et de la dématérialisation.

Si l'on oublie la fracture numérique générationnelle et alphabétique, pourquoi pas ?

Mais il faut faire fi de la fourniture de service au mieux aléatoire, au pire absente.

Et soyez certain-es que l'annonce du gouvernement de mettre fin aux zones blanches se fera à vos frais... par des prêts faits aux collectivités. Qui paiera pour que le privé bénéficie des structures mises en place ? De qui se moque-t-on ?

- **La ruralité et les territoires sensibles ne seront pas oubliés : FAUX**

Cela va créer de nouvelles zones désertifiées ou ghettoisées, rurales et urbaines. Comment les territoires ruraux peuvent-ils résister face aux métropoles qui vont attirer la majorité des subventions ?

Quel avenir pour la Lozère (73 000 habitants) dans la nouvelle grande région MIDIPY-LR (près de 6 Millions d'habitants) ?

Ce département ne comptera pas plus qu'une ville moyenne de la région !

Il n'est déjà plus rentable de maintenir sur ces territoires des services publics : école, hôpital, trésorerie, poste, services municipaux (état civil...) et ce n'est pas le privé qui va suppléer puisqu'il n'en retirera aucun bénéfice !

Quel intérêt économique pour les régions à développer ces territoires ruraux sous-peuplés ? Quels intérêts auront les entreprises à s'installer dans ces zones reléguées ou les zones périurbaines dites « sensibles » ?

- **On vous prend pour des con-nes : VRAI**

On cherche à vous faire croire que les services seront mieux rendus, mais vous pouvez déjà constater tous les jours que ce n'est pas la vérité : la poste, la SNCF, les télécoms marchent-ils mieux depuis la privatisation ? Les billets, les timbres ou le téléphone sont-ils moins chers ?



Avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe, la recherche de rentabilité, la compétition entre collectivités sont déjà en marche au détriment du service rendu aux usager-es.

Croisez le paysage que nous dessinent les réformes territoriale et hospitalière, rajoutez une dose de fermeture d'écoles, une de fermeture de bureau de poste, de perceptions, de tribunaux, un zeste d'abandon de lignes de chemin de fer... Secouez bien et vous obtiendrez un cocktail incomparable au goût de désertification rurale et de rupture de continuité sociale. Selon la région ou la ville où vous résidez, vous aurez des services plus ou moins accessibles, plus ou moins performants, plus ou moins chers ! Finie l'égalité républicaine sur le territoire, bienvenu dans la jungle impitoyable d'une société gouvernée par la rentabilité.

SUD Collectivités Territoriales

Affiches et fresques sexistes ?

SUD Santé Sociaux est un syndicat de transformation sociale qui dénonce toutes les discriminations : racistes, homophobes, sexistes, harcèlement... qu'elles soient intentionnelles ou non.

Il y a des discriminations qui sont enfin claires, elles ne l'ont pas toujours été, y compris dans les représentations : le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la lesbophobie, sont aujourd'hui condamnés par la loi et faire de la publicité pour vendre un produit ou appeler à une soirée en se servant de ces thèmes n'est plus envisagé.

En ce qui concerne le sexisme, il y a d'énormes résistances, malgré les lois, y compris chez les femmes. Ces deux dernières années, nos militantes et militants syndicaux ont dénoncé sur le terrain des affiches à « l'humour » misogyne invitant à des soirées conviviales (Tours, Clermont-Ferrand, Toulouse). Et l'intervention de SUD Santé Sociaux 31 a été mal perçue et critiquée par les agent-es du SAMU (qui était le service concerné). Ces résistances sont d'ordres culturel, privé, sociétal, etc. Ce sexisme est tellement banalisé qu'on ne le voit presque plus, bien qu'il soit présent au quotidien.

Ces images utilisées à l'hôpital montrent, par leur répétition, une inégalité entre la représentation des femmes et des hommes. Ces images dégradantes sont utilisées soit pour mettre les femmes dans un rôle d'objet (cf. affiche du SAMU de Toulouse), soit pour les violenter dans le cas de Tours et de Clermont-Ferrand. Bien entendu, nous ne tolérerions pas plus ce type d'images dégradantes pour les hommes. Nous sommes là en présence de la formulation extrême de ce qui se cache derrière les représentations et les propos misogynes et sexistes dans leur ensemble : une femme pourra toujours être raillée parce qu'elle est une femme, attaquée parce qu'elle est une femme, violée parce qu'elle est une femme (dans l'esprit de certain-es le viol ou la menace de viol sont des moyens de pression et de domination).

Bien sûr, comparaison n'est pas raison, mais on ne peut pas s'empêcher d'avoir en tête que dans certains conflits militaires le viol est utilisé comme arme de guerre.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour que les mentalités changent, auprès de nos collègues et bien sûr, des syndicalistes. Prendre pour affiche et sous prétexte d'humour et de convivialité, une femme dénudée ou dans des postures suggestives pour appeler à une soirée sans penser que cela puisse être critiqué et pénalisé ne doit plus se faire. Ces images portent atteintes aux femmes et la dignité d'une profession.

Montrer du doigt, dénoncer celles se trouvant sur nos lieux de travail en expliquant le comment du pourquoi, c'est aussi notre travail de syndicaliste et de militant-e.

L'ARPP (l'Autorité de la Régulation Professionnelle de la Publicité) a publié une recommandation sur le respect de la dignité humaine qui peut être utile et nous vous invitons à la lire sur ce lien :

http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/Image_de_la_Personne_Humaine.pdf

“Image de la personne humaine. Le respect de la dignité de la personne humaine est un principe universel.”

En matière de publicité, le Code de pratiques loyales de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) illustre ce principe par des dispositions générales, reconnues par tous, qui posent les principes de décence, de non discrimination et plus largement de responsabilité sociale dans la représentation de la personne humaine, quels que soient, notamment, ses origines, ses opinions ou croyances, son sexe ou son âge.

Ainsi :

- “La publicité doit proscrire toute déclaration ou présentation visuelle contraire aux convenances selon les normes couramment admises”. Art 2 du Code de la C.C.I.

- “La publicité ne doit cautionner aucune forme de discrimination, y compris celle fondée sur la race, l'origine nationale, la religion, le sexe ou l'âge, ni porter en aucune façon atteinte à la dignité humaine”. Art 4 du Code de la C.C.I.

• “La publicité ne doit contenir aucune incitation ni sembler cautionner ou encourager des comportements illicites ou répréhensibles” Art 4 du Code de la C.C.I.

Il en découle que la publicité doit éviter toute dévalorisation ainsi que toute exploitation abusive de la personne humaine et de son image.

Le respect de ces principes doit s'apprécier selon la sensibilité du corps social à un moment donné, le public exposé à la publicité, le contexte social ou culturel et son évolution, l'actualité.

La publicité doit donc, quelle que soit sa forme, respecter les règles déontologiques suivantes :

1. Dignité, décence

- La publicité ne doit pas être susceptible de heurter la sensibilité, choquer ou même provoquer le public en propageant une image de la personne humaine portant atteinte à sa dignité et à la décence.
- Lorsque la publicité utilise la nudité, il convient de veiller à ce que sa représentation ne puisse être considérée comme avilissante et aliénante.
- D'une façon générale, toute représentation dégradante ou humiliante de la personne humaine, explicite ou implicite, est exclue, notamment au travers de qualificatifs, d'attitudes, de postures, de gestes, de sons, etc., attentatoires à la dignité humaine.

2. Stéréotypes sexuels, sociaux et raciaux

- La publicité ne doit pas réduire la personne humaine, et en particulier la femme, à la fonction d'objet.
- La publicité ne doit pas cautionner l'idée de l'infériorité d'une personne en raison de son appartenance à un groupe social, notamment en réduisant son rôle et ses responsabilités dans la société.
- L'expression de stéréotypes, évoquant les caractères censés être représentatifs d'un groupe social, ethnique, etc., doit tout particulièrement respecter les principes développés dans la présente recommandation.
- La publicité ne peut valoriser, même indirectement, des sentiments ou des comportements d'exclusion, d'intolérance ou de racisme.

3. Soumission, dépendance, violence

- La publicité doit éviter d'induire une idée de soumission ou de dépendance dévalorisant la personne humaine et en particulier les femmes.
- Toute présentation complaisante d'une situation de domination ou d'exploitation d'une personne par une autre est exclue.
- La publicité doit éviter toute scène de violence, directe ou suggérée et ne pas inciter à la violence, que celle-ci soit morale ou physique. La notion de violence recouvre au minimum l'ensemble des actes illégaux, illicites et répréhensibles visés par la législation en vigueur. La violence directe se traduit par la représentation de l'acte de violence proprement dit ; la violence suggérée s'entend par une ambiance, un contexte voire par le résultat de l'acte de violence ; la violence morale comprend notamment les comportements de domination, le harcèlement (moral et sexuel).
- La publicité ne doit, en aucun cas, par ses messages, ses déclarations ou sa présentation, banaliser la violence.

En résumé, quelques principes clés des recommandations de l'ARPP vis à vis de l'image de la personne humaine :

- **Ne pas porter atteinte à la dignité de la personne**
- **Ne pas porter atteinte à la décence**
- **Ne pas réduire la personne humaine à la fonction d'objet**
- **Ne pas présenter ou induire de stéréotypes dénigrants**
- **Ne pas induire une idée de soumission (et, à contrario, de domination) ou de dépendance (et, à contrario, d'exploitation) dévalorisant la personne**
- **Ne pas présenter de violence, qu'elle soit morale ou physique**

Commission Femmes

luttons ORDRE: 10 ans déjà!

Le projet d'un ordre infirmier date d'une trentaine d'années et s'inspire de celui des infirmières québécoises.

De nombreuses associations voient le jour, s'organisent et réfléchissent sur la création d'une structure ordinaire qui serait « pour elles » un véritable organe de régulation pour fédérer ses membres et avoir un interlocuteur unique pour négocier, discuter et faire des propositions au ministère.

Une première tentative eut lieu en juin 2000 sous la forme d'un Office des Professions Paramédicales qui regroupait les infirmières, les kinés, les orthoptistes et les orthophonistes. Devant les difficultés pour donner une seule structure à cette diversité de professions, l'idée fut abandonnée.

La deuxième tentative fut un projet de loi, en 2005, porté par le député Jean-Luc Preel, elle ne trouva pas d'accueil favorable car le projet fut trouvé trop lourd et bureaucratique.

En janvier 2006, le ministère de la santé rencontrait les organisations syndicales au sujet de la mise en place d'un ordre infirmier. Devant le refus de celles-ci, Monsieur COUTY était nommé pour engager des concertations et trouver des solutions autres.

Dans la foulée, deux élus UMP profitaient des vacances estivales pour présenter un texte portant création d'un ordre national des infirmières aux député-es et sénateur-trices.

Malgré les multiples réunions entre les organisations syndicales et les associations qui se dirigeaient vers un consensus, ce texte était voté.

C'est ainsi que naquit l'Intersyndicale Anti Ordre Infirmier.

En 2008 les premières élections ordinaires confirmèrent notre position avec seulement 13,83% de participation de la profession: c'était un désaveu cinglant ! Ces élections avaient pu avoir lieu grâce à une subvention publique de 1,5 million d'euros !

A ne pas oublier que le 25 mai 2010 Madame Touraine, alors députée de l'opposition, déposait une Proposition de Projet de Loi n°2536 «*tendant à supprimer pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes exerçant à titre salarié, de s'inscrire aux ordres professionnels*», projet contre signé à cette époque par de nombreux membres du parti socialiste et non des moindres: Monsieur Hollande et Monsieur Valls...

Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'amendement du député Yves Bur, UMP, visant à dispenser les infirmières salariées de l'adhésion et de la cotisation obligatoire à l'Ordre, a été retoqué à l'assemblée par un quatuor de députés...UMP, soutenu par Xavier Bertrand.

SIGNALEMENT



ATTENTION CET HOMME, SURNOMMÉ XB, AIDÉ D'UNE POIGNÉE D'ACOLYTES PARLEMENTAIRES, A AGRESSÉ DES CENTAINES DE MILLIERS D'INFIRMIÈRES DANS LA NUIT DE MERCREDI À JEUDI ! C'EST UN RÉCIDIVISTE. LES KINÉS ET LES PÉDICURES PODOLOGUES. ONT DÉJÀ SUBI SES MÉFAITS CET HOMME EST DANGEREUX.

**MOBILISATION
MÊME A 0 €, LES ORDRES C'EST NON !**

En Juillet 2011 la présidente de l'ordre infirmier démissionnait : l'ordre infirmier était en faillite. Il faut reconnaître que le nombre d'infirmières qui cotisait était toujours aussi bas 3 ans après ! Et la présidente n'en avait pas tenu compte ! Le 25 novembre 2011, le tribunal de Commerce de Paris validait le plan de redressement signé avec la banque BPCE.

En 2014 l'ordre infirmier organisait le renouvellement du conseil départemental.

Seul-es 20% de votant-es des inscrit-es au tableau ordinal ont participé, prouvant encore une fois le peu d'intérêt de la profession. Certains départements se retrouvent avec zéro ou un-e élu-e ! Il est vrai que



madame Touraine, qui venait de tourner sa veste ! Malheureusement pour nous, cet amendement a été supprimé par le Sénat, et l'Assemblée Nationale, en votant la Loi de modernisation du système de santé, a confirmé l'existence de l'ordre infirmier.

Cette décision témoigne que le lobbying d'une poignée (dont certains ne sont plus en exercice) est plus fort que la grande majorité des infirmières puisque sur 620 000 seules 170 000 sont adhérentes (selon l'ordre infirmier, et sans preuve bien sûr!).

Allons-nous accepter ce déni de démocratie sans rien dire ?

- FAUZOZI - A quoi peut servir l'ordre infirmier puisque :

depuis 2006 l'ordre infirmier n'a convaincu personne de son utilité, si ce n'est de faire passer nos collègues en conseil de discipline ordinal !

1. L'éthique de la profession est déjà réglementée par le décret n° 2004-802 unifiant dans un seul texte décret de compétences et code de déontologie, s'appliquant tant à l'exercice professionnel libéral que salarié.

Dans le même temps l'intersyndicale et les infirmières ne restent pas inactives : manifestations, port de badge, lettres aux député-es – sénateurs-trices, conférences de presse, interpellations des ministres successives... jusqu'au jour où, en 2014, Madame Annie Le Houerou, à la demande du groupe socialiste de l'Assemblée Nationale, a reçu l'ensemble des protagonistes (pro et anti ordre) pour écouter les propositions contradictoires des ordres et de l'ensemble des représentantes des professionnel-les. Nous fûmes entendus.

2. Les prérogatives dévolues à l'ordre infirmier sont déjà de la compétence du Haut Conseil des Professions Para Médicales.

Ce que veulent les professionnelles ce sont :

- **des moyens pour remplir leurs missions,**
- **des effectifs supplémentaires pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients,**
- **une réelle revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités,**
- **la reconnaissance de la pénibilité.**

Il est plus que temps de réagir et de montrer que nous savons prendre nos responsabilités quelle que soit la situation.

Infirmières Libérales

La Direction de la Sécurité sociale a annoncé le 19 septembre dernier que les élections au Unions Régionales des Professions de Santé (URPS) des infirmières libérales seraient reportées car un grand nombre de professionnelles n'étaient pas inscrites à l'ordre infirmier !

Sur 84 000 infirmières libérales, 14 000 sont concernées.

C'est dire les insuffisances de l'ordre infirmier qui est incapable de gérer l'inscription au tableau de l'ordre, ce qui pourtant est sa mission première.

Dans la nuit du 09 au 10 avril 2015, les député-es, sur proposition justement de Mme Annie Le Houerou, en séance et scrutin publics, ont voté par 19 voix pour et 10 contre l'amendement n° 517 visant à supprimer l'ordre infirmier, contre l'avis de

Marie Hélène Durieux

culture et plaisir

The big short, le casse du siècle, la crise de 2008 pour « les nul-les » !

«The big short, le casse du siècle», avec Ryan Gosling, Brad Pitt, Steve Carell et Christian Bale, distribution idéale pour un polar américain alléchant, telle était mon idée du film que j'allais voir.

Groupes, rien à voir, d'entrée le film est bavard et technique, il va falloir s'accrocher! Les « subprimes », la genèse de la crise financière de 2008, c'est pas une fiction, c'est basé sur une histoire vraie.

Au bout de 20 minutes de film, une voix off nous interpelle : « *vous n'avez rien compris ?, c'est normal et c'est fait exprès* ».

Le casting est plutôt glamour, des acteurs célèbres, à contre emploi de ce qu'ils et elles ont l'habitude de faire. A noter Brad Pitt, en repentant bienveillant ou encore Ryan Gosling en Monsieur Loyal machiavélique.

La dimension pédagogique est évidente, vous allez tout comprendre, ou presque !

Wall Street, 2005. Profitant de l'aveuglement généralisé des grosses banques, des médias et du gouvernement, quatre outsiders et autres traders, anticipent l'explosion de la bulle financière et mettent au point... le casse du siècle !

Surprise, le film évite les ficelles grossières du divertissement sur un sujet grave. L'écriture est drôle. A tout moment, un sketch explicatif des mouvements financiers ou encore une remarque pleine de cynisme

avec enthousiasme au grand dam des petit-es propriétaires expulsé-es pour défaut de paiement d'un crédit dont les taux d'intérêt s'envolent et qui les conduisent à la rue.

Le rythme est enlevé, les occasions de rire nombreuses et la concentration indispensable, la moindre micro sieste peut vous perdre!

C'est une vraie bonne comédie intelligente et qui donne à comprendre, un peu mieux, les conditions de l'effondrement de cette bulle financière américaine et de ses conséquences en Europe et ailleurs, où une fois de plus les initié-e-s, les cyniques et les malveillant-es provoquent et accentuent la misère des plus pauvres pour s'enrichir outrageusement en toute légalité.



envoyée face caméra pour mieux s'adresser aux spectateurs/trices. Toute la structure du film s'appuie sur ces allers et retours parfois drôles, parfois sérieux et graves, des apartés qui créent un patchwork surprenant et bourré d'intelligence et d'humour.

Et puis le scénario est clair, limpide même, les héros du film parient contre les banques pour mieux empocher le pactole

Un film à voir et à revoir, un divertissement quand même, c'est l'histoire d'un braquage fomenté par des voyous en cols blancs, de ceux qui vous vendent un crédit quelle que soit votre capacité à rembourser et qui savent déjà que, malgré votre faillite annoncée, ils ne perdront rien, mieux, ils remporteront la mise à la fin.

Alain Acquart